

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 06 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six avril à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU, M. Jean-Marie PETIT, Mme Frédérique LIEVRE, Mme Martine FARRAS, M. Philippe LUTZ, Mme Mariane LUQUÉ, M. Philippe MOINET, M. Nicolas LEBLANC, M. Richard GUERIT, conseillers de Marennes-Hiers-Brouage
M. Guy PROTEAU, Mme Sabrina HUET, M. Jean-Marie BERBUDEAU, M. Jean-Louis BERTHÉ, conseillers de Bourcefranc-Le Chapus
M. Patrice BROUHARD, Mme Béatrice ORTEGA, conseillers de Le Gua
Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, M. Jean-Michel BOUZON, conseillers de Saint-Just-Luzac
M. François SERVENT, conseiller de Nieulle-sur-Seudre

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Michelle PIVETEAU (pouvoir donné à Mme Claude BALLOTEAU)
M. Alain BOMPARD (pouvoir donné à M. Patrice BROUHARD)
Mme Adeline MONBEIG (pouvoir donné à M. Guy PROTEAU)
M. Philippe BIARD (pouvoir donné à M. Jean-Marie BERBUDEAU)
M. Stéphane DELAGE (pouvoir donné à M. Patrice BROUHARD)
M. Jean-Pierre MANCEAU (pouvoir donné à Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU)
Mme Ingrid CHEVALIER (pouvoir donné à M. François SERVENT)
M. Joël PAPINEAU (pouvoir donné à M. François SERVENT)

Absent : M. Joël CHAGNOLEAU

Secrétaire de séance : Mme Mariane LUQUÉ

Assistait également à la réunion : M. Joël BARREAU - Directeur Général des Services

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

L'ordre du jour comporte :

1. Programme d'Intérêt Général Habitat – Etude de dossiers
2. Désignation des membres du Comité de Bassin d'Emploi du Bassin de Marennes
3. Information sur les indemnités des élus perçus en 2021
- 4-20. Finances - Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2021
21. Finances - Vote des taux
22. Finances - Vote du produit de la taxe GEMAPI
- 23-30. Finances - Vote des budgets communautaires – Année 2022
31. Ressources Humaines - Tableau des effectifs Avril 2022
32. Contribution 2022 – Centre Intercommunal d'Action Sociale

33. Finances - Demande de subvention 2022 au bénéfice de l'association des éleveurs du marais de Brouage
34. Finances - Demande de subvention 2022 au bénéfice du Comité de Bassin d'Emploi du Bassin de Marennes
35. Finances - Provisions Budget Régie des Déchets
36. Finances - Provisions - Budget Général
37. Développement Economique – Renouvellement de l'adhésion à Initiative Charente-Maritime pour l'année 2022
38. Développement Economique – Implantation de l'entreprise SARL UWL SURFBOARDS
39. Développement Economique – Cession de terrain à la SCI DOUDOU
40. Convention de partenariat avec le RGSF pour une formation à la démarche Grand Site de France
41. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de fréquentation sur le marais de Brouage
42. Convention entre le laboratoire Criham, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et la Communauté de communes du bassin de Marennes
43. Résidences d'artistes francophones 2022-2023 : prix du concours « Encyclopédie du bocal 2022 »
44. Suivi Animation OPAH-RU : choix de l'opérateur
45. Rapport quinquennal sur les attributions de compensation

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Mariane LUQUÉ fait acte de candidature.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
- de désigner Madame Mariane LUQUÉ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 MARS 2022

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 02 mars 2022 et demande à l'assemblée de l'approuver.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après exposé du Président, après en avoir délibéré, DECIDE
- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 02 mars 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

1. Programme d'Intérêt Général Habitat – Etude de dossiers

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

Délibération

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes s'est engagée dans le Programme d'Intérêt Général habitat aux côtés de l'Anah, pour une nouvelle période de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2020 et qui a été prolongée pour une année supplémentaire. Il sera demandé aux membres du conseil de se prononcer sur des accords relatifs à l'octroi de subventions par la communauté de communes, pour les dossiers qui ont été remis par le cabinet Soliha chargé du suivi animation du dispositif, pour la fin de l'année 2021.

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Christian P.	17320 Marennes-Hiers-Brouage	19 909 euros TTC	VMC Hygro type A Menuiseries PVC double ou triple vitrage Isolation murs par l'intérieur partielle Pompe à chaleur air/eau
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 11 302 euros	Prime forfaitaire : 1 000 euros	Aide départementale : 500 euros Caisse de retraite : 2 500 euros Apport personnel : 4 607 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Jean R.	17320 Marennes-Hiers-Brouage	15 492,72 euros TTC	Installation de volets roulants électriques
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 7 175 euros	Prime forfaitaire : 1 600 euros	Apport personnel : 6 717,72 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Valérie C.	17320 Marennes-Hiers-Brouage	55 330 euros TTC	Remaniement partiel de la toiture VMC Hygro type A Menuiseries bois double ou triple vitrage Isolation du plancher des combles perdus
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 28 000 euros	Prime forfaitaire : 6 000 euros	Aide départementale : 500 euros Apport personnel : 20 830 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Patrick L.	17320 Marennes-Hiers-Brouage	3 249,34 euros TTC	Pompe à chaleur air/air
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 749,34 euros	Prime forfaitaire : 1 000 euros	Autre aide publique : 1 500 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Alexandra C.	17320 Marennes-Hiers-Brouage	30 393,70 euros TTC	Remaniement partiel de la toiture Chauffe-eau électrique Chauffage électrique Poêle à bois Menuiseries alu double ou triple vitrage Isolation des rampants de toiture Isolation murs par l'intérieur
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 17 278 euros	Prime forfaitaire : 1 000 euros	Aide départementale : 500 euros Autre aide publique : 1 500 euros Apport personnel : 10 115,70 euros	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu la délibération du conseil communautaire du 18 juillet 2018, actant le lancement du Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG) 2018-2020,
- vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 novembre 2020 décidant du prolongement de la convention relative au Programme d'Intérêt Général Habitat passée avec l'Anah jusqu'au 31 décembre 2021,
- vu la convention relative au Programme d'Intérêt Général Habitat « lutte contre la précarité énergétique 2018-2020 », passée avec l'Anah et signée en date du 21 novembre 2018 et son avenant en date du 15 janvier 2021,

- vu la notification du marché de suivi-animation passé avec le cabinet Soliha Charente-Maritime Deux-Sèvres, en date du 11 décembre 2018,
- vu les dossiers présentés par le cabinet Soliha Charente-Maritime Deux-Sèvres chargé du suivi et de l'animation du programme habitat sur le territoire,
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Christian P. pour le bâtiment situé à Marennnes-Hiers-Brouage, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennnes, dans le cadre du dispositif «rénovation énergétique», la somme de 1 000 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Jean R. pour le bâtiment situé à Marennnes-Hiers-Brouage, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennnes, dans le cadre du dispositif «autonomie», la somme de 1 600 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Valérie C. pour le bâtiment situé à Marennnes-Hiers-Brouage, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennnes, dans le cadre du dispositif «rénovation LHI», la somme de 6 000 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Patrick L. pour le bâtiment situé à Marennnes-Hiers-Brouage, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennnes, dans le cadre du dispositif «rénovation énergétique», la somme de 1 000 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Alexandra C. pour le bâtiment situé à Marennnes-Hiers-Brouage, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennnes, dans le cadre du dispositif «rénovation énergétique», la somme de 1 000 euros,
- d'inscrire ces dépenses au budget général de l'année 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Désignation des membres du Comité de bassin d'emploi du bassin de Marennnes

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

Délibération

En conseil d'administration du 07 mars 2022, le Comité de Bassin d'Emploi Marennnes Oléron a approuvé la modification de ses statuts. Ces modifications portent notamment sur le changement de nom du comité qui devient « Comité de Bassin d'Emploi du Bassin de Marennnes (CBE Bassin de Marennnes) » ainsi que sur la composition du 1^{er} collège concernant les élus du territoire.

Son conseil d'administration comprend actuellement, au titre de la représentation communautaire, quatre conseillers communautaires titulaires (Messieurs Patrice BROUHARD, Joël PAPINEAU et Mesdames Claude BALLOTEAU et Sabrina HUET).

Désormais, le nombre de représentants désignés doit se composer de **trois conseillers titulaires** et de **trois conseillers suppléants**.

Il est donc proposé au conseil communautaire de procéder à la désignation de ces membres au titre de la représentation communautaire.

Candidatures des conseillers titulaires : Monsieur Patrice BROUHARD et Mesdames Claude BALLOTEAU et Sabrina HUET.

Candidatures des conseillers suppléants : Messieurs Joël PAPINEAU, Jean-Marie PETIT et Alain BOMPARD.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner, en tant que conseillers titulaires, au Comité de Bassin d'Emploi du Bassin de Marennes : Monsieur Patrice BROUHARD et Mesdames Claude BALLOTEAU et Sabrina HUET ;
- de désigner, en tant que conseillers suppléants, au Comité de Bassin d'Emploi du Bassin de Marennes : Messieurs Joël PAPINEAU, Jean-Marie PETIT et Alain BOMPARD.

ADOpte A LA MAJORITE

(1 abstention : M. Richard GUERIT)

3. Information sur les indemnités des élus perçues en 2021

Monsieur le Président présente le tableau suivant.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU signale que le tableau n'est pas complet car il doit mentionner les indemnités des maires et adjoints ainsi que les indemnités perçues par les syndicats.

Pour Madame Claude BALLOTEAU il semble que les communes n'ont pas l'obligation d'indiquer les indemnités des vice-présidents des EPCI.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU répond qu'elle tient cette information de la part de la Conseillère en Collectivités qui a également précisé que les salaires et pensions devaient être indiqués.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, explique que la principale difficulté est l'interprétation du texte car il n'y a pas de jurisprudence.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU rappelle l'importance de la transparence des sommes perçues par les élus afin d'éviter les attaques ad hominem. Elle souligne le grand investissement et le travail qui est réalisé par chaque élu.

Conformément à l'article 93 de la loi du 2019-1461 du 27 décembre 2019, les communes et EPCI établissent un état de l'ensemble des indemnités versées aux élus, lequel est communiqué chaque année aux conseillers avant l'examen du budget. Cette communication ne fait l'objet d'aucun débat.

<i>Indemnités de toute nature reçues au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local (communauté de Communes, syndicats mixtes, sem, spl)</i>			
Nom	Prénom	Organisme Fonction	Montant brut perçu
Brouhard	Patrice	CDC Bassin de Marennes Président	21 002,76
		SMBS Vice-Président	1 607,16
		PETR Marennes-Oléron Vice-Président	4 779,24
Bompard	Alain	CDC Bassin de Marennes Vice-Président	9 918,00
Le Rocheleuil- Bégu	Ghislaine	PETR Marennes-Oléron Vice-Présidente	650,21
Luqué	Marianne	CDC Bassin de Marennes Vice-Présidente	9 918,00
Moinet	Philippe	EAU17 Vice-Président	7 128,80
Papineau	Joël	CDC Bassin de Marennes Vice-Président	9 918,00
		PETR Marennes-Oléron Vice-Président	3 982,70
Petit	Jean-Marie	CDC Bassin de Marennes Vice-Président	9 918,00
		SMCA Vice-Président	4 135,20
Proteau	Guy	CDC Bassin de Marennes Vice-Président	9 918,00
Servent	François	CDC Bassin de Marennes Vice -Président	9 918,00
		SIL Vice-Président	7 175,28

Madame Claude BALLOTEAU fait remarquer qu'afin de respecter la réglementation budgétaire et comptable, il faut procéder au vote du compte de gestion avant le vote du compte administratif.

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour afin de voter le compte de gestion avant le compte administratif.

4. Budget Général - Vote du Compte de Gestion du Receveur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées ;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 abstention : M. Richard GUERIT)

5. Budget Général - Vote du Compte Administratif

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif 2021 du budget principal de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

REPORT EXCEDENT 2020	376 009,21
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 954 497,61
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	<u>4 520 910,89</u>
SOLDE FONCTIONNEMENT	809 595,93
REPORT RESULTAT 2020	-35 578,60
RECETTES INVESTISSEMENT	393 093,47
DEPENSES INVESTISSEMENT	<u>282 386,54</u>
SOLDE INVESTISSEMENT	75 128,33
SOLDE GLOBAL 2021	884 724,26
RESTE A REALISER RECETTES	140 800,00
RESTE A REALISER DEPENSES	543 000,00

Monsieur Jean-Marie PETIT, Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote, aucun commentaire n'est ajouté au débat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Patrice BROUHARD, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021;

DECIDE

- de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

6. Budget Général - Affectation des résultats

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après débats,

- après avoir approuvé le compte administratif 2021 qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 809 595,93 €,
- constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de :	75 128,33 €
un solde de restes à réaliser de :	-402 200,00 €

- entraînant un besoin de financement de 327 071,67 €
- vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021,
- considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021,

DECIDE

- d'affecter au budget de l'exercice 2022 le résultat comme suit :

affectation en réserves (1068) :	327 071,67 €
report en section de fonctionnement (002)	482 524,26 €

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

7. Budget Annexe (plate-forme de transit des produits de la mer) - Compte de Gestion du Receveur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées ;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 abstention : M. Richard GUERIT)

8. Budget Annexe (plate-forme de transit des produits de la mer) - Vote du Compte Administratif

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif du budget annexe plate-forme de transit des produits de la mer de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

REPORT EXCEDENT 2020	76 434,58
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	136 212,35
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	141 341,15
SOLDE FONCTIONNEMENT	71 305,78
REPORT EXCEDENT 2020	42 319,03
RECETTES INVESTISSEMENT	63 593,89
DEPENSES INVESTISSEMENT	44 605,78
SOLDE INVESTISSEMENT	61 307,14
SOLDE GLOBAL 2021	132 612,92

Monsieur Jean-Marie PETIT, Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote, aucun commentaire n'est ajouté au débat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe plate-forme de transit des produits de la mer dressé par Monsieur Patrice BROUHARD, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020,

DECIDE

- de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe plate-forme de transit des produits de la mer ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

9. Budget Annexe (zone d'activités économiques du Riveau) - Compte de Gestion du Receveur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées ;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 abstention : M. Richard GUERIT)

10. Budget Annexe (zone d'activités économiques du Riveau) - Vote du Compte Administratif

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif du budget de la Zone d'Activités Economiques du Riveau de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

REPORT RESULTAT 2020	76 240,61
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	243 106,30
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	243 106,26

SOLDE FONCTIONNEMENT	76 240,65
REPORT DEFICIT 2020	-147 952,71
RECETTES INVESTISSEMENT	238 286,52
DEPENSES INVESTISSEMENT	215 606,26
SOLDE INVESTISSEMENT	-125 272,45
SOLDE GLOBAL 2021	-49 031,80

Monsieur Jean-Marie PETIT, Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote, aucun commentaire n'est ajouté au débat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe de la Zone d'Activités Economiques du Riveau dressé par Monsieur Patrice BROUHARD, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021,

DECIDE

- de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe de la Zone d'Activités Economiques du Riveau ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

11. Budget Annexe (zone d'activités économiques Fief de Feusse) - Compte de Gestion du Receveur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées ;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ADOPTE A LA MAJORITE

(1 abstention : M. Richard GUERIT)

12. Budget Annexe (zone d'activités économiques Fief de Feusse) - Vote du Compte Administratif

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif du budget de la Zone d'Activités Economiques Fief de Feusse de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

REPORT EXCEDENT 2020	282 705,05
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	152 304,37
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	<u>152 304,37</u>
SOLDE FONCTIONNEMENT	282 705,05
REPORT DEFICIT 2020	-123 809,73
RECETTES INVESTISSEMENT	123 809,73
DEPENSES INVESTISSEMENT	<u>152 304,37</u>
SOLDE INVESTISSEMENT	-152 304,37
SOLDE GLOBAL 2021	130 400,68

Monsieur Jean-Marie PETIT, Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote, aucun commentaire n'est ajouté au débat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe de la Zone d'Activités Economiques Fief de Feusse dressé par Monsieur Patrice BROUHARD, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021,

DECIDE

- de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe de la Zone d'Activités Economiques Fief de Feusse ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

13. Budget Annexe (zone d'activités économiques Les Justices) - Compte de Gestion du Receveur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées ;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 abstention : M. Richard GUERIT)

14. Budget Annexe (zone d'activités économiques Les Justices) - Vote du Compte Administratif

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif du budget de la Zone d'Activités Economiques Les Justices de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

REPORT RESULTAT 2020	50 712,82
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 570 228,31
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	<u>1 830 572,19</u>
SOLDE FONCTIONNEMENT	-209 631,06
REPORT RESULTAT 2020	-238 183,01
RECETTES INVESTISSEMENT	1 985 253,78
DEPENSES INVESTISSEMENT	<u>1 728 331,83</u>
SOLDE INVESTISSEMENT	18 738,94
SOLDE GLOBAL 2021	-190 892,12

Monsieur Jean-Marie PETIT, Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote, aucun commentaire n'est ajouté au débat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe de la Zone d'Activités Economiques Les Justices dressé par Monsieur Patrice BROUHARD, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021,

DECIDE

- de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe de la Zone d'Activités Economiques Les Justices;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

15. Budget Annexe (zone d'activités économiques Le Puits Doux) - Compte de Gestion du Receveur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées ;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 abstention : M. Richard GUERIT)

16. Budget Annexe (zone d'activités économiques Le Puits Doux) - Vote du Compte Administratif

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif du budget de la Zone d'Activités Economiques Le Puits Doux de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

REPORT DEFICIT 2020	-5 549,08
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	163 327,70
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	164 156,30
SOLDE FONCTIONNEMENT	-6 377,68
REPORT DEFICIT 2020	-162 661,30
RECETTES INVESTISSEMENT	162 661,30
DEPENSES INVESTISSEMENT	163 327,70
SOLDE INVESTISSEMENT	-163 327,70
SOLDE GLOBAL 2021	-169 705,38

Monsieur Jean-Marie PETIT, Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote, aucun commentaire n'est ajouté au débat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe de la Zone d'Activités Economiques Le Puits Doux dressé par Monsieur Patrice BROUHARD, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021,

DECIDE

- de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe de la Zone d'Activités Economiques Le Puits Doux ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

17. Budget Annexe (zone d'activités économiques Les Grossines) - Compte de Gestion du Receveur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées ;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ADOpte A LA MAJORITE

(1 abstention : M. Richard GUERIT)

18. Budget Annexe (zone d'activités économiques Les Grossines) - Vote du Compte Administratif

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif du budget de la Zone d'Activités Economiques Les Grossines de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

REPORT DEFICIT 2020	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	367 529,69
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	<u>367 529,69</u>
SOLDE FONCTIONNEMENT	0,00
REPORT DEFICIT 2020	0,00
RECETTES INVESTISSEMENT	0,00
DEPENSES INVESTISSEMENT	<u>227 309,69</u>
SOLDE INVESTISSEMENT	-227 309,69
SOLDE GLOBAL 2021	-227 309,69

Monsieur Jean-Marie PETIT, Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote, aucun commentaire n'est ajouté au débat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe de la Zone d'Activités Economiques Les Grossines dressé par Monsieur Patrice BROUHARD, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021,

DECIDE

- de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe de la Zone

- d'Activités Economiques Les Grossines ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

19. Budget Annexe de la Régie des Déchets du Bassin de Marennes - Compte de Gestion du Receveur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées ;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 abstention : M. Richard GUERIT)

20. Budget de la régie des déchets du Bassin de Marennes - Vote du Compte Administratif

Monsieur Jean-Louis BERTHÉ constate une augmentation de la section de fonctionnement. Il demande si le solde d'investissement de 1 298 680,38 euros est destiné à la création de la nouvelle déchèterie.

Monsieur le Président explique que cette somme est en provision depuis cinq ans.

Monsieur François SERVENT rappelle le problème qui se pose à trouver un terrain pour accueillir la nouvelle déchèterie. Il faut attendre la fin de la période électorale car la préfecture est actuellement en droit de réserve. Depuis qu'il est vice-président à la régie des déchets il a proposé trois terrains.

Madame Claude BALLOTEAU évoque les difficultés liées à la loi littoral.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU alerte sur le fait que si un accident se produit à la déchèterie du Bournet, qui n'est pas conforme, la responsabilité du Président sera engagée.

Monsieur François SERVENT est d'accord avec les propos de Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU mais lui demande quelles solutions peuvent être alors apportées. Si la déchèterie du Bournet est fermée il va y avoir des dépôts sauvages, il est possible d'agrandir la déchèterie qui se trouve sur Le Gua mais elle est trop loin située pour les communes du nord du territoire.

Monsieur le Président indique que si un terrain convient, la CDC a le budget pour être opérationnel dans la

construction d'une nouvelle déchèterie.

Délibération

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le Compte Administratif du budget de la Régie des Déchets de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

REPORT EXCEDENT 2020	27 044,40
RECETTES D'EXPLOITATION	2 458 741,42
DEPENSES D'EXPLOITATION	<u>2 306 548,40</u>
SOLDE FONCTIONNEMENT	179 237,42
REPORT EXCEDENT 2020	1 219 754,78
RECETTES INVESTISSEMENT	629 952,73
DEPENSES INVESTISSEMENT	<u>551 027,13</u>
SOLDE INVESTISSEMENT	1 298 680,38
SOLDE GLOBAL 2021	1 477 917,80

Monsieur Jean-Marie PETIT, Président de séance.

Monsieur le Président sort pour le vote, aucun commentaire n'est ajouté au débat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la Régie des Déchets du Bassin de Marennes dressé par Monsieur Patrice BROUHARD, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021,

DECIDE

- de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget de la Régie des Déchets du Bassin de Marennes ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOpte A LA MAJORITE

(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

21. Finances - Vote des taux

Monsieur le Président propose de réévaluer la taxe foncière Bâti pour qu'elle soit à 1 %. Il rappelle l'augmentation des charges que subit la communauté de communes. Cette augmentation apportera un produit de 155 500 euros.

Madame Claude BALLOTEAU demande si cette taxe est additionnelle à la taxe foncière communale.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, explique que cette taxe existe déjà sur le non bâti. Cette taxe foncière intercommunale va s'ajouter à la taxe communale.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU estime que ce point aurait dû être évoqué en conférence des maires de façon à présager un lissage progressif en vue d'intégrer la CARO et la CARA. Il aurait été judicieux de comparer avec la fiscalité des EPCI voisins afin de visualiser l'avenir fiscal des communes.

Monsieur le Président rappelle que l'augmentation des charges va également concerner l'augmentation des salaires et que les dotations vont diminuer.

Madame Sabrina HUET alerte sur le fait que les administrés paient assez d'impôts, qu'il y a eu une augmentation de la redevance des déchets et demande s'il n'est pas possible de prélever sur les résidences secondaires.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, répond qu'il n'est pas possible d'agir sur les taux de la taxe d'habitation même pour les résidences secondaires.

Madame Sabrina HUET estime qu'il est regrettable de ne pas pouvoir taxer les résidences secondaires.

Monsieur Guy PORTEAU demande une suspension de séance de cinq minutes afin de s'entretenir avec ses élus communaux.

Monsieur le Président suspend la séance à 15h35.

Monsieur le Président reprend la séance à 15h40.

Monsieur le Président informe que la CARA est à un taux de 0,90 sur le bâti mais qu'elle a augmenté le taux des ordures ménagères, la CCIO est à 2,01 et la CARO à 4,46.

Madame Claude BALLOTEAU relève qu'il faut que le territoire augmente son taux sur le bâti d'un point par an.

Monsieur le Président indique que le taux national pour les EPCI est de 2,5 sur le bâti.

Monsieur Guy PROTEAU aurait voulu savoir comment les augmentations des autres EPCI sont réparties. Les élus de Bourcefranc-Le Chapus propose une augmentation du taux sur le bâti de 0,5. Cette augmentation aurait dû être évoquée les années précédentes.

Madame Sabrina HUET trouve que ce sont toujours les administrés qui sont financièrement sollicités.

Monsieur Richard GUERIT considère que des économies peuvent être réalisées ailleurs.

Madame Claude BALLOTEAU demande où est-il alors possible d'en faire.

Monsieur Richard GUERIT estime que des dépenses n'auraient pas dû être faites.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU rappelle que les budgets ne peuvent pas être diminués, qu'il n'est pas envisageable de revenir en arrière.

Madame Claude BALLOTEAU confirme la nécessité de conserver des services importants à la population comme le CIAS.

Monsieur Richard GUERIT considère que ces services doivent être proposés à condition d'en avoir les moyens financiers.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU explique qu'à un moment donné la CDC avait les moyens de financer ces services, mais qu'aujourd'hui le problème est la baisse des dotations. Selon elle il faut pouvoir apporter une solution sinon les arguments ne sont pas recevables.

Madame Sabrina HUET attend la réunion de travail pour évaluer comment il est possible de faire des économies et cibler les priorités.

Monsieur le Président indique que des recherches d'économies sont en cours notamment au niveau de la régie des déchets. Aujourd'hui l'augmentation des charges est incompressible et il faut trouver des solutions pour ne pas « déposer le bilan ».

Pour *Monsieur Richard GUERIT* il s'agit de « reculer pour mieux sauter » car les décisions qui ne sont pas prises aujourd'hui devront être prises demain. Le « dépôt de bilan » qui ne sera pas fait aujourd'hui le sera demain.

Monsieur Philippe MOINET pense qu'il est important de trouver un équilibre sur le territoire afin d'éviter un « dépôt de bilan ». Le territoire est petit, avec peu de moyens financiers, mais dans une région dynamique et touristique. Il faut augmenter légèrement les recettes pour continuer à faire vivre la CDC.

Madame Claude BALLOTEAU évoque l'hypothèse de rejoindre un autre EPCI, les administrés devront payer des impôts plus élevés d'un coup.

Monsieur le Président estime que si le territoire doit intégrer un autre EPCI, il n'est pas judicieux d'arriver avec un taux d'imposition à zéro.

Monsieur Philippe MOINET alerte sur le fait que si la CDC devait « déposer le bilan », le préfet prendrait la tutelle, ce qui ne serait pas la meilleure solution.

Monsieur Guy PROTEAU réitère sa proposition de taux à 0,5 et précise que ce taux est en adéquation avec celui appliqué à la CARA.

Monsieur le Président rappelle que la CARA a de son côté augmenté le taux des ordures ménagères de 9%.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU ne pense pas qu'on puisse comparer notre CDC avec la CARA qui possède d'autres moyens financiers.

Monsieur Guy PROTEAU demande à Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU si elle a augmenté les impôts de sa commune.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU répond qu'elle n'a pas non plus augmenté, cette année, les impôts communaux.

Monsieur François SERVENT indique que son conseil n'a pas augmenté non plus les impôts cette année mais qu'il faudra sûrement prévoir une augmentation pour l'année prochaine.

Monsieur le Président maintient la proposition d'augmenter d'un point le taux de la taxe foncière bâti.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, indique que cette hausse se répercutera entre 25 à 35 euros en moyenne pour les administrés.

Délibération

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu de voter les taux pour l'année 2022 :

Pour rappel taux 2021 :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) → 24,75 %
- Taxe Foncière Non Bâti → 4,58 %
- Taxe Foncière Bâti → 0,00 %

Les taux proposés pour 2022 :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) → 24,75 %
- Taxe Foncière Non Bâti → 4,58 %
- Taxe Foncière Bâti → 1,00 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer les taux suivants, pour l'année 2022, comme suit :
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) → 24,75 %

ADOPTE A LA MAJORITE

(2 abstentions : Mme Sabrina HUET et M. Jean-Louis BERTHÉ)

- Taxe Foncière Non Bâti → 4,58 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Taxe Foncière Bâti → 1,00 %

ADOPTE A LA MAJORITE

(2 abstentions : M. Nicolas LEBLANC et M. Jean-Louis BERTHÉ)
(6 votes contre : M. Guy PROTEAU, Mme Sabrina HUET, M. Jean-Marie BERBUDEAU,
Mme Adeline MONBEIG, M. Philippe BIARD et M. Richard GUERIT)

22. Finances - Vote du produit de la taxe GEMAPI

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

Madame Claude BALLOTEAU revient sur la phrase « le produit de la taxe est arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 euros par habitant, résidant sur le territoire relevant de sa compétence » elle demande si cela signifie : un maximum de 40 euros par habitant pour l'EPCI et un maximum de 40 euros par habitant pour la commune, soit un total de 80 euros.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, explique qu'il s'agit d'une taxe intercommunale, le code général des impôts limite un produit maximum de 40 euros par le nombre d'habitants.

Monsieur le Président évoque le fait qu'il avait voté contre l'instauration de la taxe GEMAPI.

Madame Claude BALLOTEAU regrette que des territoires aient obtenu rapidement des protections pour leurs côtes et pas notre territoire.

Délibération

La taxe GEMAPI permet de financer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Les dispositions relatives à cette taxe sont codifiées à l'article 1530 bis du code général des impôts.

C'est à la collectivité de voter un montant de taxe. Ce montant arrêté est réparti sur les trois taxes (Foncier bâti, Foncier non bâti, Cotisation Foncière des Entreprises) proportionnellement aux recettes que ces taxes ont procuré l'année précédente sur le territoire de l'EPCI qui l'instaure. C'est l'administration fiscale qui est chargée de répartir ce montant sur les contribuables.

De plus, en vertu de l'article L. 2334-2 du CGI, le produit de la taxe est arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 euros par habitant, résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,
- vu les dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2022, concernant la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

DECIDE

- d'arrêter le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations pour l'année 2022 ;

- de fixer le montant du produit à 320 000 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23. Vote du Budget Principal 2022

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, rappelle que lors de la commission Moyens Communautaires, la présentation du budget était basée sur la fiscalisation de 2021. Suite à la décision d'appliquer le taux de 1% à la taxe foncière bâti, les recettes du budget augmentent de 155 500 euros. La proposition du Président est de diminuer en investissement l'emprunt d'équilibre. La DGF reste à niveau, par contre des subventions ne seront plus octroyées pour les études qui sont terminées comme pour l'étude PNR et l'étude camping-cars.

Monsieur Guy PROTEAU ne retrouve pas les 3 000 euros correspondant à l'Opération Grand Site.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, explique que cette somme est incorporée dans les cotisations et qu'elle n'est pas versée à la collectivité mais directement auprès de l'organisme qui gère l'Opération Grand Site.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU espère qu'il n'y aura pas une augmentation de la plus-value sur le Moulin des Loges.

Monsieur Guy PROTEAU indique que les travaux du Moulin des Loges sont subventionnés à hauteur de 70%.

Madame Claude BALLOTEAU demande qui récupère les recettes du Moulin des Loges.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, répond qu'il s'agit de l'Office de Tourisme car il supporte la dépense des animations.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU estime qu'il y a une prise de conscience sur la réalité des chiffres, la collectivité a peu de finances et ne peut donc pas entamer une grande politique d'investissements. Il faut terminer les opérations en cours avec le peu de finance pour ne pas avoir recours à l'emprunt. Faire appel à un emprunt aurait certainement rendu la situation de la collectivité ingérable. Elle conseille d'attendre les conclusions de l'étude en cours afin de décider de l'avenir des communes du territoire. Elle vote pour ce budget qui est minimaliste mais réaliste et elle apprécie avoir été entendue.

Délibération

Le budget primitif 2022 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 5 511 890,26 euros
- Section d'investissement : 1 551 000,00 euros

Il est proposé de voter le budget primitif 2022 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Il peut se résumer ainsi :

Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES	Propositions
011 - Charges à caractère général	858 400,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	164 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	276 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	412 000,00

63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 400,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	993 600,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	14 000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	929 600,00
014 - Atténuations de produits	1 234 239,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 424 000,00
66 - Charges financières	23 600,00
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	1 000,00
022 - Dépenses imprévues	50 000,00
Total dépenses réelles	4 589 839,00
Total dépenses d'ordre	922 051,26
Total dépenses de fonctionnement	5 511 890,26
RECETTES	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	79 100,00
73 - Impôts et taxes	3 879 665,00
74 - Dotations, subventions et participations	998 601,00
75 - Autres produits de gestion courante	60 000,00
76 - Produits financiers	
77 - Produits exceptionnels	2 000,00
013 - Atténuations de charges	10 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	482 524,26
Total recettes réelles	5 356 390,26
Total recettes de fonctionnement	5 511 890,26

Détail de certains articles :

Il est proposé de procéder aux inscriptions de crédits suivantes pour les participations :

Article 6554 – Contributions aux organismes de regroupement :	286 460,00 €
Syndicat mixte du Pays Marennes Oléron	127 000,00 €
Syndicat Mixte Bassin Seudre	32 160,00 €
EPTB Charente	2 100,00 €
EPTB Charente – Papi Brouage	20 000,00 €
GIP Littoral Aquitain	10 000,00 €
Syndicat Mixte Charente Aval – Fonctionnement	60 200,00 €
Communauté Agglomération Rochefort Océan (étude vélo, étude culture...)	35 000,00 €

Article 6558 – Autres contributions :	85 000,00 €
Conseil Départemental– Démoustication	70 000,00 €
FDGDON Seudre	5 000,00 €
Vélodycée	10 000,00 €

Article 657362– contribution Centre Intercommunal d'Action Sociale 580 000,00 €

Présentation de la section d'investissement par opération en dépenses et recettes.

Vue d'ensemble de l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget pri- mitif 2022		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Déficit d'investissement reporté			
16 - Emprunts et dettes assimilés	70 000,00		70 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	105 500,00		105 500,00
Total dépenses réelles hors opérations	175 500,00		175 500,00
19 - Etude programmation équipements sportifs			
40 - Matériel administratif	10 000,00		10 000,00
43 - Fonds de concours	27 500,00	40 000,00	67 500,00
47 - Participation PIG	80 000,00	39 000,00	119 000,00
51 - Etudes Local Jeunes Marennes	35 000,00		35 000,00
61 - Frais d'étude PAPI		40 000,00	40 000,00
63 - Etudes requalif ZAE Grossines	500 000,00	63 500,00	563 500,00
65 - Réhabilitation Moulin des Loges		302 500,00	302 500,00
66 - Itinéraires Cyclables	30 000,00		30 000,00
70 - Salle Omnisports		26 000,00	26 000,00
71 - Travaux chauffage CDC		22 000,00	22 000,00
72 - VEHICULE		10 000,00	10 000,00
73 - VOIRIE LIAISON OMEGUA	150 000,00		150 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	832 500,00	543 000,00	1 375 500,00
Total dépenses d'ordre			
Total dépenses d'investissement	1 008 000,00	543 000,00	1 551 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget pri- mitif 2022		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	75 128,33		75 128,33
10 - Dotations, fonds divers et réserves	327 071,67		327 071,67
13 - Subventions d'investissement reçues		140 800,00	140 800,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	85 948,74		85 948,74
27 - Autres immobilisations financières			
Total recettes réelles hors opérations	488 148,74	140 800,00	828 448,74
Total recettes opérations d'invest.			
Total recettes d'ordre	922 051,26		922 051,26
Total recettes d'investissement	1 410 200,00	140 800,00	1 551 000,00

SOLDE DE L'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2022		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Solde d'investissement	402 200,00	-402 200,00	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientation Budgétaire,
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget principal 2022 dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 5 511 890,26 euros
 - Section d'investissement : 1 551 000,00 euros

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

Départ de Monsieur Richard GUERIT à 16h15 (pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie BERBUDEAU).

24. Vote du Budget Annexe Régie des Déchets du Bassin de Marennes

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, rappelle que ce budget est financé à hauteur de 90% par la redevance des ordures ménagères.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU demande ce que représente le nombre de non recouvrement de redevances.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, répond qu'il n'y a pas d'augmentation des recouvrements.

Monsieur Guy PROTEAU précise que les administrés peuvent demander à la trésorerie des échéanciers.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU souhaite savoir si une amélioration est constatée au sein des déchèteries avec la mise en place du nouveau règlement et la présence d'un vigile.

Monsieur François SERVENT indique une baisse des fréquentations de 4 à 5 % car les gens hors communes du territoire ne peuvent plus accéder aux déchèteries. Il y a eu 446 pesées en mars 2022 contre 108 en mars 2021. Pour ce qui est des tonnages, 70,3 tonnes de déchets verts ont été comptabilisées contre 3.6 l'année dernière. Concernant les gravats, 117 tonnes pesées le mois dernier contre 15.8 en mars en 2021. Enfin le tout-venant représente 24.3 tonnes contre 18.44 en mars 2021. Le bilan est donc plus que positif et doit être consolidé avec les chiffres de la première facturation. Il évoque la possibilité de concasser les gravats pour les proposer aux administrés.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU rappelle l'importance d'être rigoureux et d'être régulièrement présent sur les sites des déchèteries afin d'aboutir à des économies. Elle regrette le laisser-aller des années précédentes.

Délibération

Le budget primitif 2022 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 2 854 600,00 euros

- Section d'investissement : 1 508 830,38 euros

Il est proposé de voter le budget primitif 2022 par chapitre en section d'exploitation et par opération en section d'investissement :

Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2022
	Propositions
011 - Charges à caractère général	1 131 000,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	205 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	189 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	734 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	640 900,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	575 900,00
65 - Autres charges de gestion courante	845 000,00
66 - Charges financières	12 200,00
67 - Charges exceptionnelles	15 500,00
Total dépenses réelles	2 644 600,00
Total dépenses d'ordre	210 000,00
Total dépenses de fonctionnement	2 854 600,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2022
	Propositions Nouvelles
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	2 315 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	2 000,00
76 - Produits financiers	331 900,00
77 - Produits exceptionnels	1 100,00
013 - Atténuations de charges	8 662,58
002 - Excédent de fonctionnement reporté	179 237,42
Total recettes réelles	2 838 400,00
Total recettes d'ordre	16 200,00
Total recettes de fonctionnement	2 854 600,00

Vue d'ensemble de l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2022
	Propositions
16 - Emprunts et dettes assimilés	128 000,00
Total dépenses réelles hors opérations	128 000,00

27 - EQUIPEMENTS REDEVANCE INCITATIVE	40 000,00
28 - MATERIEL COLLECTE ET DECHETTERIE	100 000,00
32 - REAMENAGEMENT LE BOURNET	1 224 630,38
Total dépenses opérations d'invest.	1 364 630,38
Total dépenses d'ordre	16 200,00
Total dépenses d'investissement	1 508 830,38
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2022
	Propositions
001 - Excédent d'investissement reporté	1 298 830,38
Total recettes réelles hors opérations	1 298 830,38
Total recettes d'ordre	210 000,00
Total recettes d'investissement	1 508 830,38

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientation Budgétaire,
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget 2022 de la régie des déchets du Bassin de Marennes par chapitre en section d'exploitation et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 2 854 600,00 euros
 - Section d'investissement : 1 508 830,38 euros

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

25. Vote du Budget Annexe plate-forme de transit des produits de la mer

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, évoque le projet de mise en froid de plusieurs portes dont une étude de faisabilité a été réalisée. Il faut désormais aller chercher des financements.

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU demande si l'augmentation du prix des matériaux impliquera une augmentation des loyers.

Monsieur Joël BARREAU, Directeur Général des Services, répond que les transporteurs accepteront de financer l'équipement à travers l'augmentation des loyers.

Délibération

Le budget annexe « plate-forme de transit des produits de la mer » 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 201 434,58 euros
- Section d'investissement : 176 141,72 euros

Il est proposé de voter le budget primitif 2022 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	Propositions
011 - Charges à caractère général	76 500,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	33 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	32 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	12 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	100,00
Total dépenses réelles	86 600,00
Total dépenses d'ordre	114 834,58
Total dépenses de fonctionnement	201 434,58
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	85 128,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	71 305,78
Total recettes réelles	156 434,58
Total recettes d'ordre	45 000,00
Total recettes de fonctionnement	201 434,58

Vue d'ensemble de l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2022
	Propositions
20 - Immobilisations incorporelles	8 000,00
23 - Immobilisations en cours	123 141,72
Total dépenses réelles hors opérations	131 141,72
Total dépenses d'ordre	45 000,00
Total dépenses d'investissement	176 141,72
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	Budget primitif 2022
	Propositions
001 - Excédent d'investissement reporté	61 307,14
Total recettes réelles hors opérations	61 307,14
Total recettes d'ordre	114 834,58
Total recettes d'investissement	176 141,72

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientation Budgétaire,
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget 2022 de la « plate-forme de transit des produits de la mer » par chapitre en section d'exploitation et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 201 434,58 euros
 - Section d'investissement : 176 141,72 euros

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

Départ de Madame Sabrina HUET à 16h45 (pouvoir donné à Monsieur Guy PROTEAU).

26. Vote du Budget Annexe zone d'activités économiques Le Riveau

Délibération

Le budget primitif 2022 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 366 950,65 euros
- Section d'investissement : 506 316,26 euros

Il est proposé de voter le budget primitif 2022 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et d'opter pour le système de l'inventaire permanent simplifié.

Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	Propositions
011 - Charges à caractère général	151 240,65
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	151 240,65
65 - Autres charges de gestion courante	10,00
Total dépenses réelles	151 250,65
Total dépenses d'ordre	215 700,00
Total dépenses de fonctionnement	366 950,65
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	Propositions
002 - Excédent de fonctionnement reporté	76 240,65
Total recettes réelles	76 240,65
Total recettes d'ordre	290 710,00
Total recettes de fonctionnement	366 950,65

Vue d'ensemble de l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Propositions
001 - Déficit d'investissement reporté	125 272,45

16 - Emprunts et dettes assimilés	90 333,81
Total dépenses réelles hors opérations	215 606,26
Total dépenses d'ordre	290 710,00
Total dépenses d'investissement	506 316,26
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	Propositions
16 - Emprunts et dettes assimilés	290 616,26
Total recettes réelles hors opérations	290 616,26
Total recettes d'ordre	215 700,00
Total recettes d'investissement	506 316,26

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientation Budgétaire,
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget annexe « zone d'activités économiques Le Riveau », pour l'année 2022, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 366 950,65 euros
 - Section d'investissement : 506 316,26 euros

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

27. Vote du Budget Annexe zone d'activités économiques Fief de Feusse

Délibération

Le budget primitif 2022 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement 466 205,05 euros
- Section d'investissement : 335 804,37 euros

Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	Propositions
011 - Charges à caractère général	31 000,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	31 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	282 705,05
Total dépenses réelles	313 705,05
Total dépenses d'ordre	152 500,00
Total dépenses de fonctionnement	466 205,05
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	

	Propositions
002 - Excédent de fonctionnement reporté	282 705,05
Total recettes réelles	282 705,05
Total recettes d'ordre	183 500,00
Total recettes de fonctionnement	466 205,05

Vue d'ensemble de l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Propositions
001 - Déficit d'investissement reporté	152 304,37
Total dépenses réelles hors opérations	152 304,37
Total dépenses d'ordre	183 500,00
Total dépenses d'investissement	335 804,37
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	Propositions
16 - Emprunts et dettes assimilés	183 304,37
Total recettes réelles hors opérations	183 304,37
Total recettes d'ordre	152 500,00
Total recettes d'investissement	335 804,37

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientation Budgétaire,
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget annexe « zone d'activités économiques Fief de Feusse », pour l'année 2021, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement 466 205,05 euros
 - Section d'investissement : 335 804,37 euros

ADOpte A LA MAJORITE
(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

28. Vote du Budget Annexe zone d'activités économiques Les Justices

Délibération

Le budget primitif 2022 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 2 156 000,00 euros
- Section d'investissement : 2 246 000,00 euros

Il est proposé de voter le budget primitif 2022 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et d'opter pour le système de l'inventaire permanent simplifié.

Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
011 - Charges à caractère général	157 358,94
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	150 358,94
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS AS-SIMILES	7 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	10,00
66 - Charges financières	40 000,00
002 - Déficit de fonctionnement reporté	209 631,06
Total dépenses réelles	407 000,00
Total dépenses d'ordre	1 749 000,00
Total dépenses de fonctionnement	2 156 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
Total recettes d'ordre	2 156 000,00
Total recettes de fonctionnement	2 156 000,00

Vue d'ensemble de l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions
16 - Emprunts et dettes assimilés	130 000,00
Total dépenses réelles hors opérations	130 000,00
Total dépenses d'ordre	2 116 000,00
Total dépenses d'investissement	2 246 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions
001 - Excédent d'investissement reporté	18 738,94
16 - Emprunts et dettes assimilés	518 261,06
Total recettes réelles hors opérations	537 000,00
Total recettes d'ordre	1 709 000,00
Total recettes d'investissement	2 246 000,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientation Budgétaire,

- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget annexe « zone d'activités économiques Les Justices », pour l'année 2022, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 2 156 000,00 euros
 - Section d'investissement : 2 246 000,00 euros

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

29. Vote du Budget Annexe zone d'activités économiques Le Puits Doux

Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU rappelle que les terrains ont été achetés il y a dix ans et elle regrette que cette zone ne soit pas encore aménagée car elle aurait rapportée des taxes.

Délibération

Le budget primitif 2022 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 171 887,68 euros
- Section d'investissement : 333 327,70 euros

Il est proposé de voter le budget primitif 2022 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et d'opter pour le système de l'inventaire permanent simplifié.

Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	Propositions
011 - Charges à caractère général	2 000,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	2 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	10,00
002 - Déficit de fonctionnement reporté	6 377,68
Total dépenses réelles	8 387,68
Total dépenses d'ordre	163 500,00
Total dépenses de fonctionnement	171 887,68
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	Propositions
76 - Produits financiers	1 887,68
Total recettes réelles	1 887,68
Total recettes d'ordre	170 000,00
Total recettes de fonctionnement	171 887,68

Vue d'ensemble de l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Propositions
001 - Déficit d'investissement reporté	163 327,70
Total dépenses réelles hors opérations	163 327,70
Total dépenses d'ordre	170 000,00
Total dépenses d'investissement	333 327,70
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	Propositions
16 - Emprunts et dettes assimilés	169 827,70
Total recettes réelles hors opérations	169 827,70
Total recettes d'ordre	163 500,00
Total recettes d'investissement	333 327,70

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientation Budgétaire,
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget annexe « zone d'activités économiques Le Puits Doux », pour l'année 2022, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 171 887,68 euros
 - Section d'investissement : 333 327,70 euros

ADOPTE A LA MAJORITE
(1 vote contre : M. Richard GUERIT)

30. Vote du Budget Annexe zone d'activités économiques Les Grossines

Délibération

Le budget primitif 2022 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 390 010,00 euros
- Section d'investissement : 617 319,69 euros

Il est proposé de voter le budget primitif 2022 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et d'opter pour le système de l'inventaire permanent simplifié.

